

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURO



MOTO-CLUB: ASM Pau Moto Verte
E-MAIL: eric.farbos@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 19 02 10 28
ORGANISATEUR TECHNIQUE: ASM Pau Moto Verte

N° D'ÉPREUVE FFM: 595
DATE: 29/06/2025
LIEU: MONEIN

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Robert MENTAVERRI	Licence :	017119
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pierre IPUY	Licence :	025210
Membre du Jury	Louise ETCHEVERRY	Licence :	009814
Membre du Jury	Christophe AROSTEGUY	Licence :	141298
Commissaire technique responsable	Stephane LESTERLOU	Licence :	015611
Responsable du chronométrage	Gerard GUERIN	Licence :	447101

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
LIGUE 1-E1	16	99	125cc2T / 250cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 1-E2	16	99	125-250cc2T/250-450cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE1-E3	16	99	+250cc2T/+450cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 1-JUNIOR	16	22	Open	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 2-ESPOIRS	16	20	125cc2T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 2 -N1	16	99	125cc2T / 250cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 2 -N2	16	99	125-250cc2T/250-450cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 2 -N3	16	99	+250cc2T/+450cc4T	80€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 2	16/+37/+47	99	Féminines/Vétérans/Super Vétérans	63€ (+15€ après le 15/06/25)
LIGUE 3	14	99	50cc (-18ans)/Open	63€ (+15€ après le 15/06/25)
ELECTRIQUE	18		Open	63€ (+15€ après le 15/06/25)

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	BOVIS Jean Marie	Nombre de médecin(s)	2
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Pau	Temps de trajet (en min)	30min

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques :	Longueur de la boucle.....	80km	Distance journalière.....	240
NOMBRE DE SPÉCIALE(S) :	• De type Banderolée	1	Longueur(s)	3km
	• De type Enduro (en ligne)	1	Longueur(s)	5km
	• De type X-Trem		Longueur(s)	

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

300

(maximum 7 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

ASM Pau Moto Verta
Association Loi 1901
Siret : 450487590 00025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 13/05/2025



VISA DE LA FFM

DATE: **04/06/2025**
NUMÉRO: **25/0588**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmoto.org